

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Delibération N°DEL20241112_06

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction de l'urbanisme et de l'habitat	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet		01/01/2025	Adaptation du grade suite réussite concours
FILIERE TECHNIQUE				
Direction de l'urbanisme et de l'habitat		<u>1 poste</u> Technicien (Cat. B) Temps complet	01/01/2025	Adaptation du grade suite réussite concours
Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Technicien (Cat. B) Temps complet	01/12/2024	Adaptation du grade suite recrutement

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 28 NOV. 2024

ID : 085-200070233-20241112-DEL20241112_06-DE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Vu le décret n°91-298 en date du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus,
- Dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 25/11/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

